



issa

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE | AISS

Déclaration de l'AISS sur l'objectif stratégique de protection sociale (sécurité sociale) du BIT

Conférence internationale du Travail 2011

Présentée par M. Errol Frank Stoové
Président de l'AISS

Association internationale de la sécurité sociale
Genève, juin 2011

Déclaration de l'AISS sur l'objectif stratégique de protection sociale (sécurité sociale) du BIT

Conférence internationale du Travail 2011

C'est pour moi un honneur et un immense plaisir, en tant que Président de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), de transmettre les salutations de plus de 330 départements d'Etat et d'administrations de sécurité sociale de 153 pays. Créée en 1927 sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'AISS a pour objectif de promouvoir et de développer une sécurité sociale dynamique dans le monde, en aidant ses membres à parvenir à une bonne gouvernance et à l'excellence administrative, dans la gestion des régimes de sécurité sociale contributifs et non contributifs.

Au nom de l'ensemble des membres de l'AISS, je tiens à remercier le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) d'avoir invité l'AISS à contribuer aux perspectives et aux expériences des administrations de sécurité sociale du monde dans le cadre de ce débat capital pour l'avenir de la sécurité sociale.

Permettez-moi de saluer les progrès considérables accomplis par l'OIT en matière de sécurité sociale au cours de la dernière décennie, qui témoignent de son engagement constant en faveur des valeurs fondamentales de la protection sociale et de l'élargissement de la couverture de la sécurité sociale. Cette période a été marquée par l'élaboration de nouvelles approches conceptuelles et la création d'une alliance internationale destinée à soutenir la mise en œuvre du Socle de protection sociale. Ces efforts se sont traduits par un certain nombre d'initiatives concrètes d'extension de la couverture nationale dans plusieurs régions du monde.

La sécurité sociale représente un élément essentiel à la mise en place d'un développement économique et social équitable et est indispensable pour atténuer les risques liés à la mondialisation. Son rôle capital de stabilisateur économique et social a une fois encore été confirmé lors de la dernière crise économique et financière. Que ce fait soit aujourd'hui reconnu par tous s'avère particulièrement remarquable si l'on se souvient qu'il n'y a pas si longtemps, dans le milieu des années quatre-vingt-dix, certains débats remettaient précisément en cause la légitimité de la sécurité sociale. C'est en grande partie aux efforts déployés par l'OIT que l'on doit le large consensus suscité désormais par la sécurité sociale. Ce contexte constitue pour les participants de la Conférence internationale du Travail 2011 une opportunité historique.

Je souhaiterais à présent exposer sept points qui résument la réflexion de l'AISS sur le rapport de l'OIT, en insistant plus particulièrement sur le défi que représente l'élargissement de l'accès à la sécurité sociale.

Premièrement, l'AISS apporte tout son soutien à la **stratégie bidimensionnelle relative à l'extension de la couverture de la sécurité sociale**, qui se compose d'une dimension horizontale, correspondant aux garanties de protection sociale fondamentales pour l'ensemble de la population, et d'une dimension verticale, reposant sur une couverture contributive et offrant des niveaux de protection de santé et de sécurité de revenu supérieurs. L'AISS est également parvenue à la conclusion selon laquelle un régime national de sécurité sociale complet se fonde

sur la mise en œuvre de ces deux dimensions. Il s'avère indispensable d'instaurer une étroite coordination et des liens, tant politiques qu'administratifs, entre ces deux dimensions pour tirer pleinement parti du potentiel offert par leurs importantes complémentarités.

Deuxièmement, l'AISS se félicite de la valeur que l'OIT accorde à la **bonne gouvernance et à la gestion efficace et efficiente des régimes de sécurité sociale**. Il convient de résoudre des questions importantes relatives à la manière de fournir des prestations efficaces et efficientes, afin que le consensus politique croissant sur la nécessité de garantir une sécurité de revenu et des soins de santé fondamentaux aux populations conduise à la mise en place d'une meilleure protection. Il s'avère notamment indispensable de définir et de promouvoir les facteurs favorisant une bonne gouvernance et des performances élevées en matière d'administration des prestations.

Troisièmement, l'AISS met l'accent sur le **rôle majeur que les administrations de sécurité sociale** doivent jouer pour parvenir à élargir la couverture au niveau national. Pour encourager et aider ses organisations membres, l'AISS a lancé, lors du Forum mondial de la sécurité sociale en 2010, une «Stratégie de l'extension de la couverture de sécurité sociale». Prenant en compte le fait que les fonctions des organisations de sécurité sociale membres de l'AISS relèvent principalement de la mise en œuvre de mesures, elle a déterminé quatre secteurs prioritaires dans lesquels les administrations de sécurité sociale peuvent fortement contribuer à l'extension de la couverture:

- amélioration du respect des obligations et du recouvrement des cotisations;
- élaboration de solutions administratives destinées à élargir la couverture aux groupes de population plus difficiles à toucher;
- soutien apporté à l'administration de régimes de prestations minimales financés par l'impôt;
- promotion à l'échelle nationale de l'élargissement de la couverture sociale.

Il faut souligner que la stratégie de l'AISS s'appuie sur de nombreuses initiatives visant à aider les administrations de sécurité sociale à améliorer leur gouvernance ainsi que l'efficacité et l'efficience de leur gestion. Elles comprennent la création de lignes directrices relatives à l'administration et à la bonne gouvernance, l'instauration de critères d'évaluation internationaux des performances administratives et l'échange de bonnes pratiques pour répondre aux défis posés par les TIC, l'actuariat, l'investissement et la qualité des services.

Quatrièmement, la stratégie de l'AISS sur l'extension de la couverture privilégie les **capacités des administrations de sécurité sociale** à élaborer des programmes contributifs novateurs et à concevoir des solutions permettant par exemple de répondre aux besoins des travailleurs migrants ou d'autres groupes de population difficiles à toucher. Elle vient à ce titre compléter la stratégie bidimensionnelle mise en œuvre par l'OIT.

Cinquièmement, en renforçant les capacités des administrations de sécurité sociale, la stratégie de l'AISS **contribue fortement** aux objectifs du Socle de protection sociale:

- L'objectif de parvenir à **une bonne administration et une offre** de prestations minimales garanties peut s'appuyer sur le savoir-faire administratif et l'expertise des organisations membres de l'AISS, ainsi que sur les bonnes pratiques et les lignes directrices établies par l'AISS.
- En améliorant **la collecte des cotisations et le respect des obligations**, les administrations de sécurité sociale peuvent soutenir la pérennité des prestations et diminuer le besoin de

subventions budgétaires. Un plus grand respect des obligations permettra d'orienter les ressources budgétaires limitées vers d'autres domaines prioritaires, tels que des garanties fondamentales financées par l'impôt.

- Le renforcement du **rôle mobilisateur à l'échelle nationale** des organisations de sécurité sociale en faveur de l'élargissement de la couverture peut permettre de soutenir les programmes contributifs et financés par l'impôt.

Sixièmement, forte de sa stratégie et de son engagement envers l'extension de la couverture, l'AISS apporte son soutien total et son expérience à l'OIT et à ses partenaires de manière à poursuivre la construction des capacités nationales permettant de mettre en œuvre une couverture verticale et horizontale. Cette construction peut notamment s'élaborer grâce à l'amélioration de capacités administratives et de gestion des institutions de sécurité sociale et en facilitant l'apport de conseils techniques et le transfert de connaissances entre l'AISS et ses organisations membres. L'AISS se réjouit de formaliser et de renforcer sa coopération avec l'OIT à cet égard.

Septièmement, en se fondant sur les échanges qui ont eu lieu entre les personnalités représentant les administrations de sécurité sociale lors des conférences et des réunions des organes statutaires de l'AISS, cette dernière tient à réaffirmer que les conventions et recommandations de l'OIT, en particulier la Convention n° 102, ont défini des normes qui s'avèrent extrêmement précieuses pour promouvoir la sécurité sociale dans le monde et guider les décideurs politiques et les administrateurs. L'AISS continuera à défendre la ratification et l'application de ces conventions et recommandations en utilisant les différents modes d'action à sa disposition.

Compte tenu du rôle indispensable et de l'influence favorable des conventions et recommandations existant déjà, l'AISS reconnaît la nécessité de disposer d'un instrument international qui favoriserait les stratégies d'extension de la couverture horizontale et fournirait des directives en ce sens aux décideurs politiques et aux administrateurs.

Pour conclure, je souhaiterais souligner qu'il nous faut consentir tous les efforts pour permettre à toutes les populations de bénéficier à tout le moins d'une protection sociale de base, qui pourrait être considérée comme une première étape nécessaire. Cependant, nous ne devons pas oublier notre objectif commun, à savoir la construction d'un «socle», afin de garantir un niveau adapté et pérenne de protection sociale au moyen de programmes d'assurance sociale contributifs, pour le plus grand nombre de personnes possible.

L'AISS s'est engagée à renforcer son action visant à la réalisation de ces objectifs complémentaires. A cet égard, nous comptons vivement établir des relations encore plus étroites avec le Bureau international du Travail, qui, nous l'espérons, se verra confier par les représentants des Etats, des employeurs et des syndicats présents à cette Conférence internationale du Travail 2011, la mission de promouvoir l'extension de la couverture sociale, ce qui pourrait constituer un événement historique pour l'avenir de la sécurité sociale du monde entier..

www.issa.int

4 route des Morillons
Case postale 1
CH-1211 Genève 22

T: +41 22 799 66 17
F: +41 22 799 85 09
E: issa@ilo.org